



PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE

La RGPP à l'échelon départemental

Séminaire IHEDATE
Jeudi 12 mars 2009



La RGPP à l'échelon départemental

- I. La démarche territoriale R.G.P.P. :
 - principes et calendrier

- II. L'élaboration des schémas départementaux :
 - une démarche pragmatique

I. La démarche territoriale RGPP

Pour mémoire, 3 niveaux :

- Niveau national
- Niveau régional
- Niveau départemental

I.1) Niveau national

Grandes étapes et textes de référence:

- 3 CMPP: décisions du 12 décembre 2007, des 4 avril et 11 juin 2008 ;
- 3 instructions du PM :
 - 19 mars 2008, 7 juillet et 31 décembre 2008 ;
- 1 guide méthodologique de la MIRATE ;
- 2 circulaires supports : Immobilier (16 janvier 2009) – RH (27 février 2009)

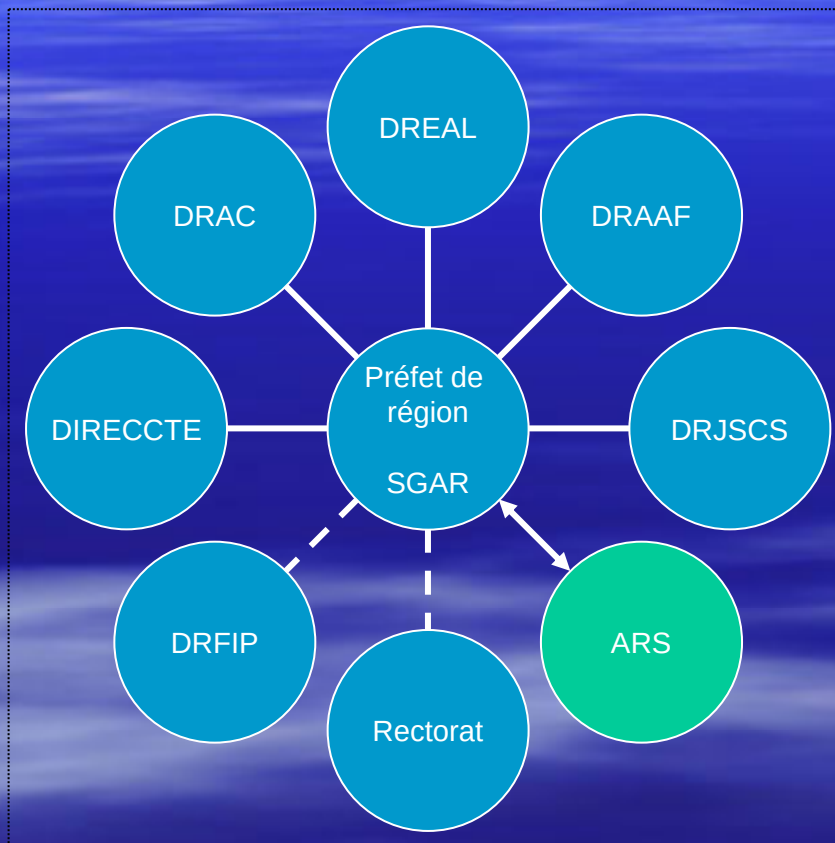
1.2) Niveau régional

- Principes d'organisation
- Schéma cible d'organisation
- Calendrier et état d'avancement des travaux

Réforme de l'administration régionale: principes d'organisation

- Le niveau régional devient le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques.
- Le niveau départemental est chargé de la mise en œuvre de ces politiques publiques
- Pour le pilotage des politiques publiques, le préfet de région a autorité sur les préfets de département et dispose d'un « pouvoir d'évocation »
- L'exercice des prérogatives de puissance publique, d'utilité publique et les mesures ressortissant au droit des étrangers relèveront exclusivement des préfets de département
- 8 structures régionales qui exerceront des compétences correspondant largement au périmètre des missions des ministères

Réforme de l'administration régionale: organisation cible



DRAC = direction régionale de la culture

DREAL = direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement = DRE + DRIRE (hors DI et métrologie) + DIREN

DRAAF = direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt = DRAF + SV

DRJSCS = direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale = DRJS + DRASS hors santé

DIRECCTE = direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi = DRTEFP + DDTEFP + DRCCRF + DRT + DRCA + DRCE + DRIRE (DI et métrologie)

DRFIP = TPGR + services fiscaux

ARS = agence régionale de santé = ARH + GRSP + URCAM + DRASS et DDASS hors cohésion sociale + CRAM

I.3) Niveau départemental

- principes d'organisation
- Schémas cible d'organisation
- calendrier
- Concertation et information des agents

Réforme de l'administration départementale: principes d'organisation

- L'administration départementale sera organisée en fonction de la nature et des bénéficiaires des services rendus. Alors que l'organisation régionale épouse les grandes missions ministérielles, l'organisation départementale est interministérielle ;
- L'organisation comporte trois types d'entités: la préfecture, 2 ou 3 directions départementales interministérielles (DDI), les unités territoriales (UT) des directions régionales et l'antenne locale de l'ARS ;
- 2 schémas possibles: organisation à 2 directions: DDT et DDPCS ou à 3 directions: DDT, DDCS, DDPP, pour les départements de + de 400 000 habitants ;
- Dans la 1^{ère} instruction du PM dans les DDCS dans les départements « *dont l'importance démographique ou les nécessités en matière de cohésion sociale ou de politique de la ville le justifieront* »;
- Sauf exception, les préfets seront les délégués des agences nationales lorsqu'elles exercent des attributions territoriales;
- Modularité

Schéma de l'organisation départementale à deux directions

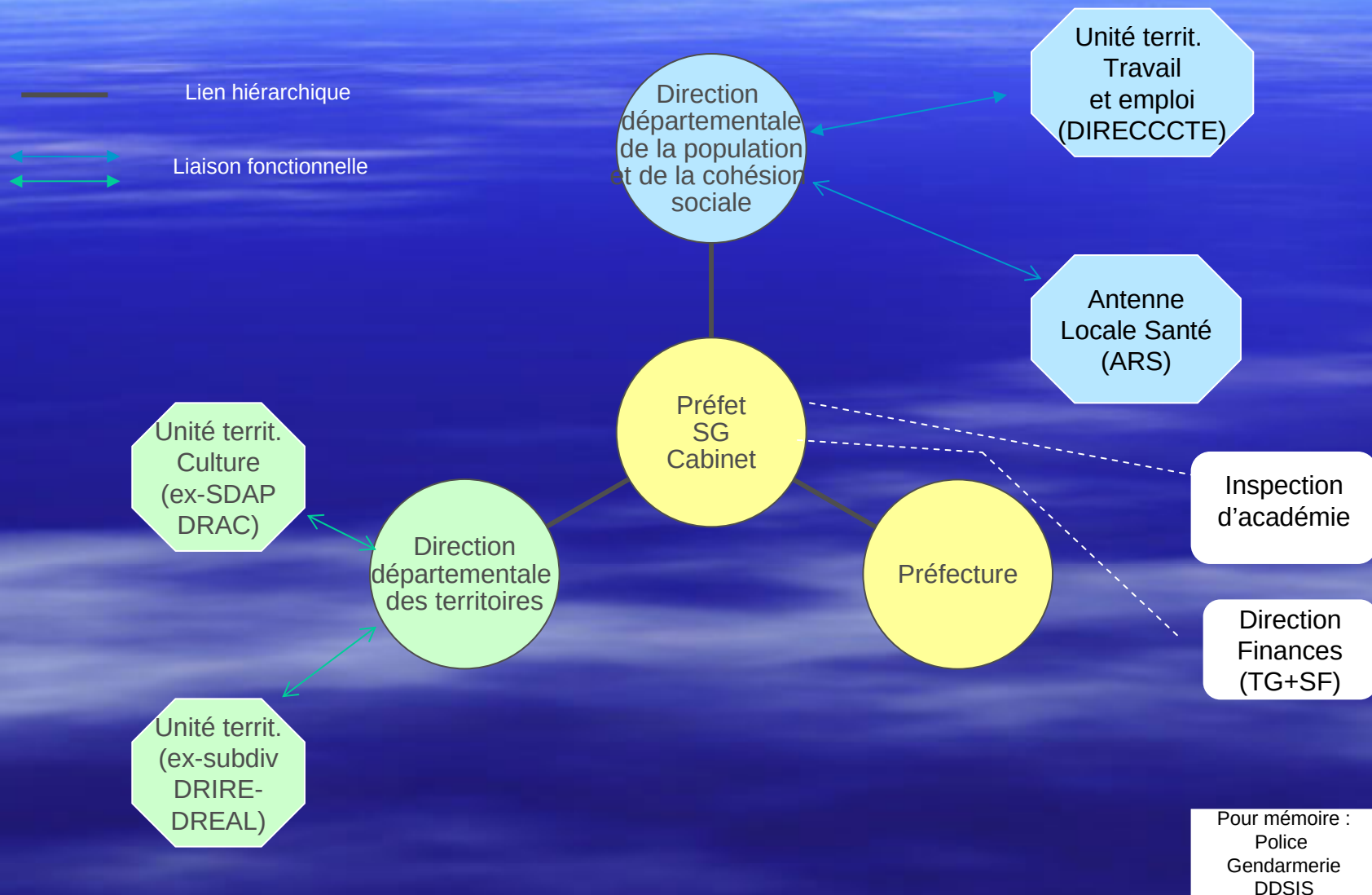
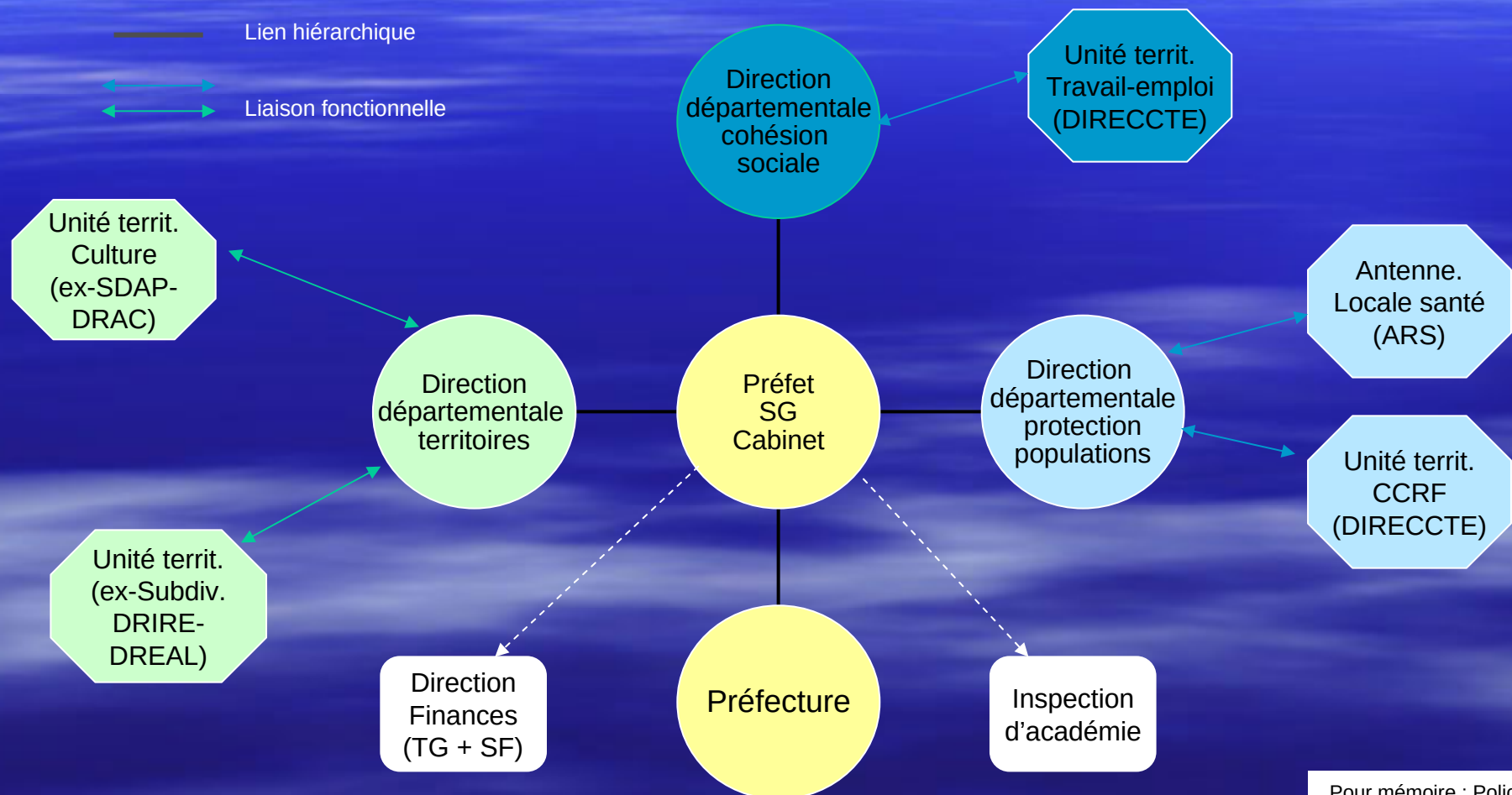


Schéma de l'organisation départementale à trois directions



Pour mémoire : Police
Gendarmerie
DD SIS

Réforme de l'administration départementale: le calendrier

- Réorganisation en 2 phases :
 - Phase 1 (septembre-novembre 2008): élaboration du projet d'organisation départementale, remontée au Préfet de région pour envoi au Premier Ministre avant le 28 Novembre 2008
 - Phase 2 (31 décembre 2008): instruction du PM aux préfets, pour préciser la préfiguration en 2009 de la nouvelle organisation
 - Phase 3 (2009): mise en œuvre (entrée en application au 1^{er} janvier 2010)
- 3 étapes dans la phase 1:
 - étape n° 1: lancement et cadrage de la démarche
 - étape n° 2: diagnostic territorial, définition des missions et identification des métiers
 - étape n° 3: établissement de l'esquisse d'organisation (macro-organigramme)
- 2 étapes dans la phase 2 :
 - Ajustement des macro-organigrammes (répartition des blocs de compétence)
 - Désignation des préfigureurs et élaboration des organigrammes détaillés

Concertation, information avec les agents et dialogue social :

- Information continue (site internet, journal, assemblée générale...)
- Groupes miroir
- Dialogue social avec les syndicats

II – L'élaboration des schémas territoriaux : une démarche pragmatique

- Des diagnostics territoriaux identifiant les enjeux structurels du territoire, en lien avec la conjoncture économique et sociale
- Une concertation dense et constructive qui a mobilisé une grande partie des personnels de tous les services à l'occasion de multiples réunions.

2.1 - Etablissement de l'esquisse organisationnelle

- **Lancement et cadrage de la démarche :**
- établissement du diagnostic territorial et identification, au niveau départemental, des trois missions interministérielles majeures :
 - . La cohésion sociale avec des périmètres plus ou moins larges,
 - . La protection des populations avec une dimension prévention des risques très marquée,
 - . Le développement des territoires plus facile à déterminer peut être du fait de la mise en place des DDEA

2. 2 – Elaboration des projets de macro organigrammes

- A partir des missions interministérielles identifiées et du diagnostic territorial, et en s'appuyant sur les orientations de la circulaire du 1^{er} ministre du 7 juillet, élaboration des projets de macro-organigramme, **par blocs de compétence**.
- Par direction départementale interministérielle, et par blocs de compétences, description détaillée des missions, identification des métiers et des activités / procédures.
 - Pour un département à 2 directions, 3 macro organigrammes sont ainsi élaborés : DDT, DDPPCS et Préfecture, et 4 macro organigrammes pour les départements à 3 directions, etc...
 - Création de pôles interministériels transversaux dans des fonctions pouvant être mutualisées (juridique, communication,..)
- Concertation, itération avec les directions et l'encadrement intermédiaire, voire les agents :
- Réunions de travail préfet / S.G. avec directions
 - Groupes miroir

2. 3 – Les points qui ont fait débat

- La place de la fonction sociale du logement
- La protection des populations
- La sécurité routière
- La question des unités territoriales
- Les délégations départementales des ARS
- La création d'un service spécifique pour l'immigration au sein des préfectures
- Les mutualisations

Conclusion : Une réforme ambitieuse entamée par des ajustements successifs et un calendrier serré

■ Ajustements

- . Arbitrages : Direccte UT/emploi/DCCRF; ARS/Santé environnementale
- . Modularité

■ Calendrier serré

- . 9 mois pour mettre en œuvre
- . Conditions réussite → accompagnement et dialogue

Débat

